

**RAPPORT SUR  
LA COLLECTE  
DES  
REDEVANCES-  
CÂBLE**

**2018**

---

**LES AYANTS DROITS DES PROGRAMMES  
RETRANSMIS PAR CABLE  
RADIODIFFUSEURS - ALGOA - SOCIETES  
D'AUTEURS**

---

## Contenu

Introduction .....	1
I. Perception des redevances pour l'année 2018 .....	2
II. Nombre d'abonnés en 2018 .....	3
III. Encaissement des redevances .....	5
IV. Evolution du marché en 2018 .....	6
V. Gestion du mandat .....	7
VI. Chambres d'hôtel .....	8
VII. Prévisions pour l'année 2019 .....	8
VIII. Conclusion .....	9

## Introduction

Au Grand-Duché de Luxembourg, la retransmission par câble des programmes télévisés est effectuée sur base d'une convention en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 signée entre les câblodistributeurs et les titulaires de droits (ci-après la « Convention »). Cette Convention règle les autorisations nécessaires à la retransmission par câble desdits programmes prolongés par avenant jusqu'au 31 décembre 2022.

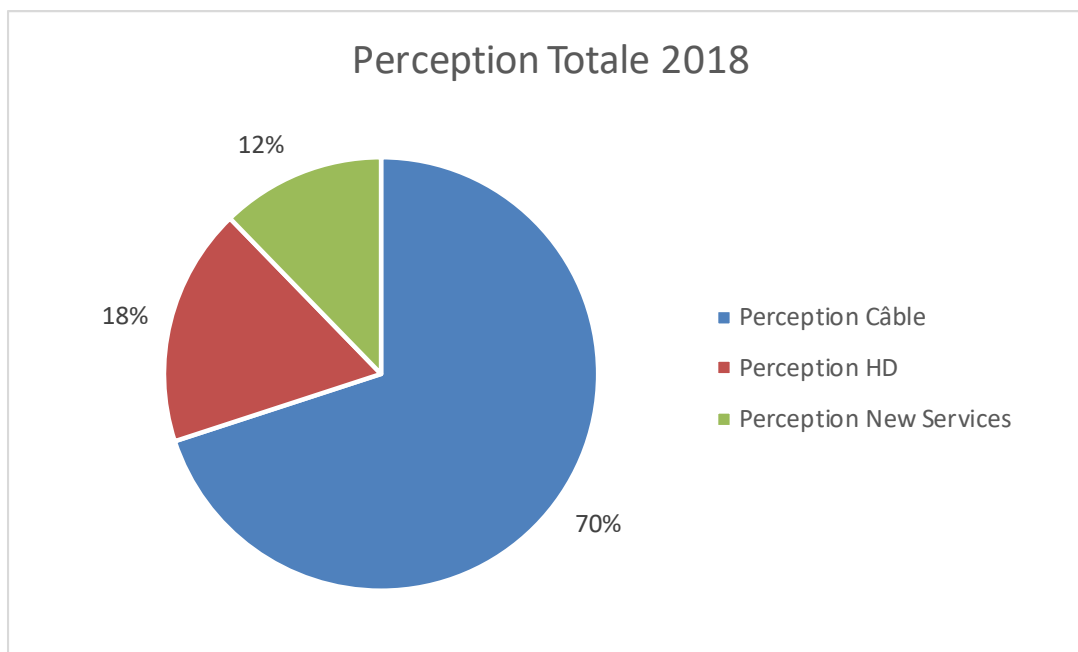
En 2018, 98 chaînes télévisées étaient concernées par celle-ci et une redevance-câble a été perçue par abonné (ci-après la « Redevance-Câble ») par l'ALGOA.

La perception de cette redevance couvre aussi bien (1) le volet « droits d'auteur » pour la retransmission par câble de contenus protégés, ainsi que (2) la diffusion de programmes télévisés en HD.

Des augmentations exceptionnelles de la Redevance-Câble de base pour la captation du signal en haute définition (HD) sont intervenues en 2012 et en 2013 après une période transitoire gratuite de deux ans. La Redevance-Câble restera désormais stable (hormis l'indexation annuelle) jusqu'au 31 décembre 2022, date à laquelle interviendra un renouvellement de ladite Convention.

Aux termes de la Convention, la SACEM Luxembourg est mandatée pour percevoir auprès des câblodistributeurs les sommes dues au titre de la Redevance-Câble au nom et pour le compte de l'ensemble des titulaires de droits. Elle assure également la répartition et distribution des sommes perçues entre les différents titulaires de droit, le tout en étroite coordination avec la Troïka.

## I. Perception des redevances pour l'année 2018



## II. Nombre d'abonnés en 2018

Les câblodistributeurs locaux ont déclaré **153.848 foyers actifs**, accédant aux programmes télévisés retransmis au Grand-Duché de Luxembourg pour l'année 2018.

Il s'agit d'une baisse de **- 1 558** abonnés par rapport à 2017. Celle-ci est la conséquence principalement d'une baisse importante auprès du réseau du groupe d'**ELTRONA** qui explique cette diminution par un changement d'habitude des consommateurs et un contrôle plus détaillé. Ce groupe reste dorénavant le leader du marché câble avec une déclaration de **55'217 abonnés actifs**. Ce chiffre représente néanmoins une perte de 4'801 abonnés par rapport à l'année 2017. Le rachat de différents petits réseaux associatifs n'a pas pu amortir cette perte.

Cette baisse d'abonnés actifs auprès des opérateurs classiques s'explique principalement par la migration de ceux-ci vers les opérateurs d'IPTV. En effet, la part de marché des opérateurs IPTV devient de plus en plus importante au Grand-Duché de Luxembourg.

Ce marché est dominé par la POST avec **48.778 abonnés** actifs déclarés pour l'année 2018. Ce chiffre représente une progression de + 4.268 d'abonnés par rapport à l'année 2017 et confirme donc sa position de leader dans le segment IPTV. La progression de 9,59 % par rapport à l'année 2017 s'explique également par le changement des comportements du consommateur final qui lui préfère d'avantage les solutions « triple play », voir « quadruple play ». Cet acteur a réussi à conforter et fidéliser sa clientèle en offrant comme premier opérateur les « New services ».

La part IPTV, représentée par cinq opérateurs de télécommunication (POST, TANGO, ORANGE, LUXEMBOURG ONLINE et ELTRONA TELECOM) est devenue une source de revenu importante pour les titulaires de droits avec **67.362 abonnés actifs** déclarés par les opérateurs. Ceci représente **43,78 %** du marché de la retransmission des programmes télévisés au Grand-Duché de Luxembourg.

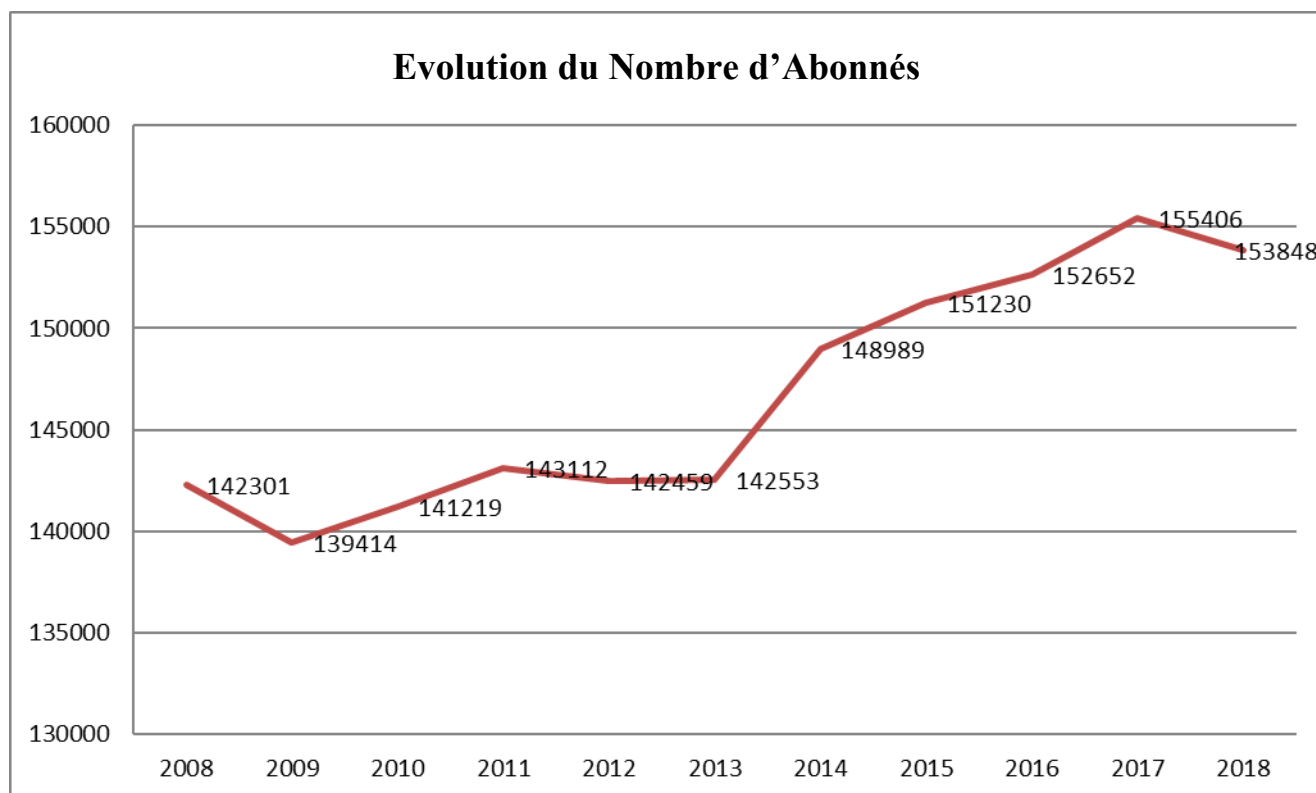
Les attentes des consommateurs finaux deviennent de plus en plus exigeantes ce qui requiert une professionnalisation des réseaux allant à l'encontre des réseaux plus petits qui ont atteint les limites de leurs capacités techniques. En effet, ces derniers se font racheter par des opérateurs professionnels, comme l'atteste d'ailleurs la reprise des réseaux des communes ces dernières années.

Le Grand-Duché de Luxembourg reste un pays câblé mais qui s'oriente donc de plus en plus vers des modes de captation plus sophistiqués.

Ainsi les opérateurs classiques souhaitent de plus en plus proposer des solutions IPTV, comme le font d'ailleurs déjà les différents opérateurs de télécommunications au sein de leurs respectives offres mobiles (internet, téléphonie).

Cette évolution a généré le besoin d'amender le contrat de base avec un avenant concernant certaines formes de « New services ». Néanmoins, la consommation de programmes télévisés via d'autres formes de captation du signal, notamment antennes paraboliques ou captations DVBT, reste un phénomène croissant pour lequel les ayants-droits restent vigilants sans toutefois souhaiter déstabiliser les accords en place.

Evolution du nombre d'abonnés depuis 2008 :



### III. Encaissement des redevances

En général, la perception des redevances câble auprès des câblopérateurs s'est bien déroulée en 2018 et les opérateurs ont démontré une bonne discipline de paiement.

Néanmoins, la déclaration du nombre définitif des abonnés actifs du groupe ELTRONA a de nouveau pris du retard. Cet opérateur indique depuis des années qu'une déclaration réelle au 1<sup>er</sup> Janvier de chaque année est impossible, ainsi la facturation de l'acompte se fait sur base d'une estimation et le nombre définitif n'est seulement communiqué avant la facturation du solde en septembre. En 2018 ce réseau déclare une baisse sensible d'abonnés. En concertation avec toutes les parties prenantes un audit des chiffres n'a pas eu lieu mais l'option de laisser contrôler les chiffres en 2019 reste un sujet d'actualité.

Les explications par rapport à des chiffres erronés fournis par des réseaux que ce groupe a rachetés restent également une justification de la baisse suivant les responsables.

TELENET, nouvel actionnaire majoritaire au sein de Coditel, a déclaré de nouveau une baisse de -1933 abonnés par rapport à 2017 et atteint encore 13611 abonnés actifs déclarés. Cet opérateur classique du Luxembourg ne maintient plus que 8.85% de la part du marché au Luxembourg. Les pronostics ne sont pas très favorables, néanmoins depuis la reprise par les nouveaux actionnaires la discipline de paiement s'est améliorée.

La perte d'abonnés auprès de cet opérateur s'explique principalement par l'insatisfaction des clients, lesquels ont essentiellement migré vers des solutions proposées par des opérateurs locaux (dont les acteurs de l'IPTV). Au niveau du marketing, les titulaires de droits n'ont pas identifié des campagnes voulant rétablir l'image de marque.

La dette de l'Antenne collective de la commune de Clervaux est échelonnée sur plusieurs années et le réseau respecte les délais. La dette sera soldée au cours de l'exercice 2019.

La perception auprès des petits réseaux s'est bien déroulée, notamment en prenant en compte les délais rencontrés dans le passé. Dans les discussions avec ces opérateurs, l'inquiétude par rapport aux limites de ces structures non professionnelles prédomine. Les titulaires de droits ne sont pas responsables de l'affaiblissement de ces structures avec la redevance mais plutôt la vitesse de l'évolution technique, ce qui nécessite des investissements importants dans l'infrastructure de ces petites structures qui n'ont assez souvent pas les moyens nécessaires.

#### IV. Evolution du marché en 2018

Aussi en 2018 la migration des consommateurs vers des solution IPTV se poursuit, ainsi tous les opérateurs IPTV ont signé l'accord « New Services ».

Cet avenant autorise à ces opérateurs les actions suivantes :

- ➔ La mobilité. L'abonné peut accéder au signal en flux continu des programmes télévisés via son appareil (Smart TV, Set-Top-Box, Tablet-PC) ;
- ➔ La possibilité de revenir au début d'une émission déjà commencée ;
- ➔ La possibilité d'accéder à un contenu déjà diffusé, au cours des 7 jours suivants ;
- ➔ La possibilité de visualiser du contenu simultanément sur 4 appareils différents.

Les opérateurs classiques ont des problèmes à suivre cette tendance notamment parce que leurs infrastructures respectives ne le permettent pas. Ainsi la diversification des acteurs se poursuit et la mobilité devient un enjeu majeur.

Les petits réseaux doivent investir dans leurs structures pour rester compétitifs avec les acteurs couvrant l'ensemble du territoire national. Ils cherchent de même des

repreneurs. Le groupe ELTRONA INTERDIFFUSION rachète d'ailleurs régulièrement des structures arrivant au bout de souffle avec leur infrastructure.

Lors de leurs respectives réformes, les petites structures, découvrent régulièrement des irrégularités dans leurs documents administratifs, notamment parce qu'elles ont été gérées par des bénévoles pour lesquelles la collecte des données des abonnés n'était pas une priorité.

En 2018 la migration des clients des réseaux classiques vers les opérateurs IPTV, n'a pas pu amortir la baisse du nombre d'abonnés actifs global.

Cette évolution nécessite une analyse plus approfondie mais en général le consommateur diversifie sa façon de consommer du contenu audiovisuel dans l'apparition de Netflix, Amazone et autres.

La solution élaborée par les titulaires de droits en proposant un avenant pour les « NEW SERVICES » donne la possibilité aux opérateurs professionnels d'étendre leur offre et ainsi mieux fidéliser ses clients. Les titulaires de droits démontrent ainsi de nouveau que le contrat de base pour la retransmission des programmes audiovisuels, donne des opportunités énormes aux câbloopérateurs luxembourgeois.

Néanmoins, les discussions avec le groupe ELTRONA INTERDIFUSSION, qui souhaite également lancer des solutions mobiles sur le marché sont tendues, étant donné que ce dernier ne veut pas accepter les conditions financières définies et acceptées par les opérateurs IPTV. Les pourparlers continuent.

Les titulaires de droits veillent à respecter le principe du traitement d'équivalence et chaque acteur voulant proposer ses services doit accepter au préalable les conditions définies dans l'avenant « New Services ».

## V. Gestion du mandat

L'Algoa assure la facturation, la perception et la répartition de la Redevance-Câble. Elle est responsable de la gestion du dossier « *câble* » sur base du mandat défini dans la Convention signée par tous les câblodistributeurs du Grand-Duché de Luxembourg. Elle entretient des liens professionnels sensibles avec les différents opérateurs et participe régulièrement à des réunions de l'Association des antennes collectives pour les consolider.

En 2018, la Redevance-Câble a évolué suite à l'indexation prévue à la Convention de base et le nombre décroissant d'abonnés déclaré par les opérateurs.

L'Algoa a assuré le suivi de la signature de l'avenant prolongeant la Convention de base ainsi que les discussions avec les opérateurs IPTV pour l'avenant « New Services ».



L'Algoa informe régulièrement les titulaires de droits de l'état d'avancement de la perception des redevances et du partage effectué des montants perçus.

L'Algoa surveille le marché afin de pouvoir intervenir directement auprès des câblodistributeurs dans l'hypothèse où des irrégularités seraient constatées.

Enfin, l'Algoa travaille en étroite collaboration avec les titulaires de droits et essaie de trouver au mieux des solutions, en faveur de tous les mandants, aux problèmes qui peuvent se poser dans ce milieu.

## VI. Chambres d'hôtel

L'affaire autrichienne (C-641/15), reste un frein pour avancer dans le dossier de la collecte dans les chambres d'hôtels, ainsi les titulaires de droits n'ont pas avancé dans ce dossier en 2018.

## VII. Prévisions pour l'année 2019

En 2019, les titulaires de droits doivent s'attendre à une stagnation du nombre d'abonnés suite aux rachats et aux analyses plus performantes des réseaux. Néanmoins l'évolution démographique du Luxembourg laissera une marge pour une évolution positive du nombre déclaré.

La transposition de la directive en droit national nécessite une attention particulière de la part des gestions collectives dans leurs gestions respectives. Néanmoins les titulaires sont bien préparés pour se conformer aux attentes de la nouvelle loi sur les gestions collectives.

Également en 2019, l'Algoa continuera de s'engager pour une gestion efficace de la perception et répartition de la Redevance-Câble afin de garantir une juste rémunération pour tous les ayants-droits concernés.

Certains opérateurs vont probablement s'opposer à une régularisation annuelle et essayeront d'obtenir une régularisation mensuelle.

## VIII. Conclusion

L'année 2018 était de nouveau marquée par les discussions avec le groupe ELTRONA concernant les nouveaux services (« New services ») et les retards dans la déclaration du nombre d'abonnés de ce dernier. Les titulaires de droits maintiennent leur position par rapport à l'équivalence de traitement.

La décroissance du nombre d'abonnés était une première depuis quelques années et la migration vers les solutions IPTV n'amortit plus la perte des abonnés auprès des réseaux classiques.

Les répartitions ont pu se réaliser d'une manière rapide et efficace vu que les opérateurs ont démontré une certaine discipline de paiement.

L'année 2018 était de nouveau une année satisfaisante pour tous les ayants-droits en tenant compte de l'environnement dans lequel se déroulent les retransmissions classiques de programmes télévisés.

Janvier 2019